

Présentation au Comité sur la réforme électorale de la Chambre des communes

Le 26 septembre 2016, Bill Russell, Galiano Island (Colombie-Britannique)

Pourquoi le système de participation des électeurs australien est-il supérieur à celui du Canada et devrait-il être adopté?

Je me présente. Je m'appelle Bill Russell et je suis un citoyen jouissant de la double nationalité australienne et canadienne. J'ai vécu au Canada et j'ai voté ici jusqu'à ce que je déménage en Australie en 1974, où j'ai vécu et je suis devenu un citoyen, avant de revenir au Canada en 2005 pour y vivre. Par conséquent, j'ai été pendant longtemps exposé au système électoral et au parlement de ces deux pays et, en ma qualité de fervent amateur de politique, j'ai plusieurs observations à faire qui, à mon avis, seraient utiles aux Canadiens.

Le premier argument que je souhaite avancer, c'est que notre Parlement à Ottawa devrait prendre la décision liée à la modification du système électoral au Canada. Cela, pour deux raisons. Premièrement, parce que le leadership est un enjeu important. Il s'agit d'une question complexe et je doute qu'on ait assez de ressources pour donner une formation suffisante à l'électeur et lui donner tout son sens.

Deuxièmement, parce que la tenue d'un référendum renforcerait l'affirmation voulant que notre Parlement ne soit pas représentatif et, par conséquent, qu'il faut chercher à savoir ce que pensent les électeurs inscrits. Nous ne pouvons pas le faire de ces deux manières, soit nos députés se rapprochent étroitement des désirs des électeurs, soit ils ne le font pas. Je suppose que c'est là le but de la modification du mode de scrutin, c'est-à-dire, faire en sorte que notre Parlement soit plus représentatif.

Troisièmement, le mode de scrutin est déformé. Le fait de l'utiliser pour connaître les préférences des électeurs est de la pure folie. Soixante pour cent des électeurs prennent la peine de se rendre aux urnes et, pour obtenir un accord, il faut que seulement 50 % d'entre eux s'entendent sur cette décision? Une minorité d'électeurs décidera donc du résultat? C'est bien là ce que le Comité s'apprête à changer?

Abordons les questions portées à l'attention du Comité, je vais m'y attaquer dans l'ordre.

Point 1 : Notre système majoritaire uninominal à un tour (SMUT) est à l'origine d'un manque général d'intérêt de la part des électeurs. Pourquoi voter quand votre participation est une farce? À titre d'exemple, le gouvernement séparatiste de Pauline Marois au Québec en septembre 2012. Un gouvernement dont le but avoué est de disloquer le Canada, 74,6 % des électeurs ont voté. Parmi eux, 31,9 % ont voté pour son parti. Si l'on fait le calcul, 23 % des électeurs inscrits ont accordé le pouvoir à son parti. Tout cela, grâce au SMUT. Voilà ce que donne le mode de scrutin actuel. Je n'ai toujours pas trouvé de justification rationnelle de son maintien. Il est simple; cela semble être la réaction courante.

Ayant été exposé à un mode de scrutin préférentiel (SP) pendant 33 ans, je soutiens que ce système offre d'immenses avantages. Il est clairement supérieur au SMUT. Et supérieur aux autres systèmes de représentation proportionnelle, en ce sens que les électeurs choisissent les députés et non les partis politiques. Les partis choisissent les candidats, mais les électeurs choisissent CHACUN des députés élus.

J'ai lu sur les pages Web de la CBC ce qu'on racontait à propos des lacunes du SP. On pense au phénomène des gens qui remplissent simplement leur bulletin de vote par ordre alphabétique. L'exposé d'un expert au Comité a réglé le problème en 1984. Les partis sont inscrits au hasard sur la liste avec les candidats. Il n'y a plus de bulletins qui sont remplis au hasard.

Un aspect important du SP est celui des « préférences orientées ». Il s'agit du marchandage entre les candidats dans des circonscriptions où le résultat n'est pas assuré. Pour obtenir le vote préférentiel d'un candidat qui n'a pas de bonnes chances de remporter, on propose de modifier la plateforme afin de sceller un accord. Cela garantit essentiellement que le candidat élu représente le point de vue du plus grand nombre d'électeurs. On en trouve un bon exemple dans les élections américaines de 2016, avec Bernie Sanders qui est le représentant au comité chargé de la plateforme des démocrates, qui prend un engagement avec Hillary Clinton. C'est un intervenant mineur qui a une incidence sur un vainqueur plus probable.

Le bulletin de vote n'a rien de compliqué dans le SP. Pour ceux qui le souhaitent, des responsables des partis se tiennent à l'extérieur des isolements et remettent des cartes comportant des « directives sur la façon de voter ». Dans d'autres cas, les directives à suivre pour remplir les bulletins de vote sont extrêmement claires. Le nombre de bulletins « informels » est infiniment petit d'une élection à l'autre, ce qui confirme la simplicité du processus.

Donc, le message est clair, je l'espère. Si nous voulons avoir une Chambre qui correspond aux conditions dans lesquelles nous affirmons vivre, soit une démocratie « représentative », le SP remporte un franc succès.

Point 2 : Ce qui précède est une description du fonctionnement du mode de scrutin australien, mais la partie « représentative » est largement attribuable au vote obligatoire. Il m'a fallu un certain temps avant de m'habituer au vote obligatoire, mais les Canadiens s'y feront. Voici comment je conçois la question.

Si vous êtes un citoyen du Canada, vous devez respecter ses règles. Les lois s'appliquent à tout le monde; il n'y a pas de « porte de sortie » pour les personnes qui souhaiteraient ne pas en tenir compte. C'est votre responsabilité en tant que citoyen. La même logique devrait s'appliquer à une démocratie « représentative ». Nous vivons tous dans une telle démocratie et nos législateurs au gouvernement sont censés nous représenter le mieux possible. Cela semble être acquis et incontesté. Vous avez la responsabilité civique de voter pour votre représentant. Les Canadiens vivent dans une démocratie représentative. Nous ne devrions pas avoir le droit d'y « déroger ». L'amende imposée en Australie aux personnes qui ne votent pas est symbolique. Elle varie d'un ordre de gouvernement à l'autre et est d'environ 80 \$. Mais elle n'est pas souvent imposée. Le vote obligatoire a été instauré dans le Queensland en 1915, quand l'Australie célébrait son 15^e anniversaire, et dans le Commonwealth, en 1925. Le Parlement était d'avis que la démocratie

était renforcée grâce au vote obligatoire. Il n'y a pas eu de référendum. Le Canada devrait en prendre note.

Point 3 : Le SP, de la manière dont il est utilisé en Australie, est simple. On inscrit les chiffres de 1 à 6 dans des cases au-dessus de la ligne ou les chiffres de 1 à 12 sous la ligne. J'ai joint le dernier bulletin de vote que j'ai rempli à titre d'exemple pour montrer sa simplicité. Ce n'est pas un problème. Cela ne poserait pas de difficulté aux Canadiens.

Point 4 : Nous jouissons d'un système électoral solide, mais j'aimerais que les auteurs d'arnaques délibérées, comme les « appels automatisés », ne s'en tirent pas qu'avec une simple tape sur les doigts. À tout le moins, ils devraient avoir une peine d'emprisonnement. Ces personnes sabotent notre démocratie.

Point 5 : Dans le SP, de la manière dont il est utilisé en Australie, aucun siège n'est attribué à des députés au Parlement s'il n'a pas été remporté lors du vote. Ce devrait aussi être le cas dans le nouveau système du Canada.

En terminant, une courte histoire. Le gouvernement de Jeff Kennett, à Victoria, en Australie, ultraconservateur, a présenté des changements fondamentaux au gouvernement, apparemment pour réaliser des économies. Cela a été une politique très impopulaire. Des foules estimées à 150 000 personnes ont manifesté dans les rues de Melbourne. C'est la plus grosse foule que j'ai vue pendant les 33 années que j'ai vécu à Melbourne. Il y avait des gens et des affiches partout autour de l'édifice du gouvernement de la rue Spring. Une personne que j'ai vu aux nouvelles portait une affiche qui disait : « Ne jetez pas le blâme sur moi, je n'ai pas voté pour lui ». Voilà un message qui n'aurait pas vraiment de poids dans le SMUT au Canada, où le vote est facultatif. Pour cette raison, à Victoria, ou n'importe où en Australie, Jeff Kennett ne pouvait PAS être élu, sauf s'il obtenait au moins 50 % des votes. C'est-à-dire 50 % de TOUS les électeurs inscrits. Que vous l'aimiez ou non, Jeff Kennett avait le soutien de la majorité des électeurs admissibles à Victoria. Lui et son gouvernement. Ils ne pouvaient pas occuper leurs sièges sans cela.

On ne peut pas en dire autant au Canada. Il faut un système de SP et il faut que le vote soit obligatoire pour que notre démocratie représentative soit solide. J'exhorte les membres du Comité à examiner sérieusement mon conseil et à adopter ce modèle éprouvé.

Le tout respectueusement soumis,

Bill Russell
Galiano Island (Colombie-Britannique)